

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2024-009/PR/MERN approuvant et rendant exécutoire le budget prévisionnel pour l'année 2024 de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti.

n° 2024-009/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
1 février 2024

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2024

Date du numéro
15 janvier 2024

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- VU** La Constitution du 15 septembre 1992
- VU** La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution
- VU** La Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 reforme des sociétés d'Etat et économie mixtes et des établissements publics à caractère industriel et commercial
- VU** La Loi n°65/AN/99/4ème L du 13 janvier 2000 portant création de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti
- VU** Le Décret n°99/077/PR du 08 juin 1999 portant réforme des sociétés d'Etat et économies mixtes et des établissements publics à caractère industriel et commercial
- VU** Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU** Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU** Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions du Ministère
- VU** Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel
- VU** Le Décret n°2000-0029/PR/MERN portant statuts constitutifs de la "Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti"
- VU** Le Décret n°2017-173/PR/MTRD du 25 avril 2017 portant nomination du Directeur Général de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti (SIHD)
- VU** Le Décret n°2013-197/PRE/MERN portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti
- VU** La Délibération n°002/SIHD portant approbation du Budget Prévisionnel de l'exercice 2024
- VU** Le Procès-Verbal de la séance du Mardi 21 Novembre 2023 du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Est approuvé et rendu exécutoire le budget prévisionnel de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti de l'exercice 2024.

ARTICLE 2

Ce budget s'élève pour un montant

- En Produits :.....54 741 716 640 FDJ– En Charges
:.....53 974 870 625 FDJ– Soit un résultat bénéficiaire de :.....766 846 015
FDJ– Budget d'investissement :.....3 780 094 446 FDJ

ARTICLE 3

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Fait à Djibouti, le 10 Janvier 2024

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH